



# FONCTIONNAIRE EXPRESS

2024-12-04

## Une entente sur les jours fériés, chômés et rémunérés

Le Syndicat est heureux de vous annoncer qu'une entente de principe a été obtenue avec l'Employeur concernant la gestion des jours fériés, chômés et rémunérés pour les fonctionnaires travaillant à l'Agence de mobilité durable de Montréal.

Cette entente prévoit les points suivants :

1. **Établissement des besoins d'effectifs**

Lors des jours fériés, chômés et rémunérés, les besoins d'effectifs seront déterminés par l'Employeur en tenant compte de l'ensemble du territoire desservi plutôt que d'établir un pourcentage de congés accordés par équipe. Ces besoins seront diffusés à l'ensemble du personnel.

2. **Appel au volontariat**

Afin de combler les besoins opérationnels de l'Employeur lors des jours fériés, chômés et rémunérés, un appel au volontariat sera effectué sur les différents quarts de travail.

3. **En cas de besoins non comblés**

Si les besoins opérationnels ne sont pas comblés par l'appel au volontariat, l'Employeur pourra requérir les fonctionnaires au travail par ordre inverse d'ancienneté, selon l'horaire de travail des fonctionnaires, en respectant le principe d'équité. La liste sera remise à zéro une fois par année.

4. **Projet pilote d'échange de quarts de travail**

L'Employeur souhaite mettre en place un groupe de travail afin d'étudier la faisabilité d'un projet pilote permettant les échanges de quarts de travail entre fonctionnaires lors des jours fériés, chômés et rémunérés.

De ce fait, l'Employeur communiquera avec vous dans les prochains jours afin de faire un appel au volontariat pour combler ses besoins opérationnels pour le temps des Fêtes. Il vous sera demandé si vous désirez travailler certains jours fériés, chômés et rémunérés. Vous êtes libre de vous proposer, ou d'indiquer que vous n'êtes pas disponible. L'Employeur a convenu qu'aucune pression ne vous sera faite.

Grâce à cette entente de principe, nous avons convenu de reprendre les discussions en janvier 2025 avec l'Employeur pour mettre par écrit la lettre d'entente sur l'organisation des jours fériés, chômés et rémunérés. Une fois le tout terminé, vous serez appelés à une assemblée sectorielle afin de vous présenter cette lettre d'entente, où vous aurez l'occasion de voter sur celle-ci.

L'équipe syndicale a travaillé d'arrache-pied pour défendre vos droits et le tout a payé.

Syndicalement vôtre,

Votre équipe syndicale du SFMM (SCFP)